

DECISION n° 09/02-02
relative à l'habilitation de l'Ecole Catholique des Arts et Métiers (ECAM)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Ecole Catholique des Arts et Métiers (ECAM) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par Jean-Jacques Lenne (rapporteur principal), Paul Gaillard, membres de la CTI, et Patrick Garnier (expert) présenté lors de la séance plénière du 4 février 2009
- Entendu le directeur, M. Pinatel

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'ECAM- Lyon fait partie du groupe ECAM, créée en 2004 , qui réunit l'EPMI- Cergy et l'école Louis de Broglie Rennes. Elle est issue de l'Ecole d'Arts et Métiers Saint Jean Baptiste de la Salle créée en 1900, puis transférée à Erquennes au début de la première Guerre Mondiale et installée à Lyon depuis le début de la seconde Guerre (1940).

Elle est habilitée par la Commission des titres d'Ingénieurs depuis 1946. Sa dernière habilitation a été accordée pour 6 ans ; les principales recommandations émises lors de la mission concernaient la structuration de la formation selon les normes européennes, la poursuite de la démarche de progrès, le développement de la formation au management de projet. Elles ont été largement suivies.

L'ECAM est une école insérée et active dans son environnement avec un bon ancrage industriel, un programme ambitieux à l'international et une volonté de développer la recherche.

L'ECAM délivre 2 diplômes d'ingénieur : le titre d' « Ingénieur diplômé de l'Ecole Catholique des Arts et Métiers de Lyon » sous statut d'étudiant, le titre d' « Ingénieur diplômé de l'Ecole Catholique des Arts et Métiers de Lyon spécialité mécanique en partenariat avec l'ITII de Lyon », sous statut d'apprenti et par la formation continue

L'objectif de l'ECAM est de former des ingénieurs généralistes "Arts et Métiers" en se reposant sur les 3 composantes de la formation :

- Le Génie Mécanique (mécanique, matériaux, énergétique).
- Le Génie Electrique (électrotechnique, électrique, automatique, informatique).
- Le Génie Industriel (productique, management, formation humaine et sociale).

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement** décide le renouvellement pour 6 ans de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII de Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La CTI recommande de :

- Avoir une communication homogène et non ambiguë sur la durée exacte des études
- Identifier clairement les rôles respectifs des équipes de recherche et des départements d'enseignements (liés aux laboratoires de TP).

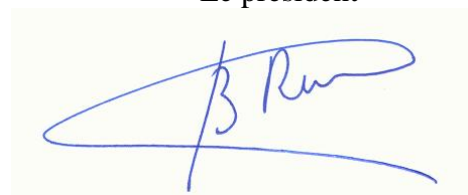
/...

- Mieux prendre en compte dans la formation en partenariat les apports de l'entreprise, ce qui implique qu'ils sont clairement identifiés..
- Mieux exploiter les données concernant l'évaluation des enseignements.
- Intégrer le dispositif de la VAE en tant que mode d'accès au diplôme

Le label européen pour les formations d'ingénieur *EUR-ACE Master* pourra être attribué aux deux diplômes de l'ECAM sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Douai, le 4 février 2009

Le président



Bernard REMAUD